

Par mail de Sylvie du 23/11/2019 21:02 :

Voici un petit compte rendu de la réu du 22 nov 2019 chez Sophie , Bedous  
Présence du collectif au grand complet et du cg sauf barbara et dany excusées . c'est la première rencontre entre nous tous et ça fait du bien de se voir autour d'une table ,d'une pizza fichtrement bonne et d'un petit beaujolpif pas dégueu...

point n°1 quel bail ?

Nous convenons tous de transformer craintes et attentes en energie positive ,de poser des faits probants,et pour cela nous établissons les rdv suivants :

-mardi 26 nov etat des lieux à gey à 14 hoo Louis et Sylvie du cg presque tous du collectif(lea hugo alex celine et julie je crois )

-jeudi 28 nov rdv pris par le coll et uriell de l'abdea . s'y joindront mireille louis roger : il s'agit d'avancer sur des questions juridiques et notamment sur un commodat et une "promesse de bail " qui stipulent certaines conditions à remplir par les futurs fermiers et le propriétaire pour déboucher sur un bail classique .

Le commodat sera proposé à tout le cg pour etre,questionné et/ou validé par tous .

Cette promesse serait présentée à l'ag 2020 qui validerait ou non cette proposition .

-le 20 decembre : debut d'un commodat d'un an. Cette période nécessaire permettra au coll ET au cg d'avancer ensemble et de construire le bail (co-preneurs ou un seul nom... ou autre ...) qui sera établi au mieux pour satisfaire fermiers et gfam .

En attendant plusieurs du coll prennent une part sociale deviennent donc porteurs de parts et bénéficient ainsi de l'assurance chantier du gfam . ils peuvent des lors commencer du boulot sur les terres .

La charte qui ne peut etre signée en l'état car ne convient plus dans sa totalité aujourd'hui , sera revue aussi au cours de cette année .pour etre à nouveau présentée à l'ag .

point n°2 lettre à la mairie concernant le remaniement du PLU (adressée par le coll )

La lettre sera envoyée sauf l'option B . (grange larrouy reste à vocation agricole ) ( lettre que possede chaque membre du cg . )

Rappel de l'importance de prévenir la mairie pour tous travaux prévus memes petits .

Le cg devra aussi écrire à la mairie pour soutenir la demande du coll . (là je sais plus si c'est vraiment ça qu'on a dit) et qui le fait et quand ?)

Louis et Julie retravaillent le plan de gey joint à la lettre .

PROCHAINE Réu CG le mercredi 11 decembre 2019 à 15 H 30 chez Francis ( Mmireille demande ) ou chez louis .

bonne idée : faire des réu chez tout le monde et donc débarquer pour de vrai un jour à Archingeay ou ile de RE carrément .....

on espere que Roger a fait bonne route et qu'il a fait la bise à Dany comme on lui a dit!!!!!!!!!!!!!!

sylvie

Note de Fanchon par mail du 24/11/2019 9:26 :

Bonjour à tou(te)s

Je ne pense pas qu'on ait convenu que la promesse de bail soit présentée à l'AG 2020. C'est en effet pour que le G6 soit "rassuré" , le temps du commodat,que nous avons conclu qu'une promesse effective courrait jusqu'à l'AG

Le commodat débute le 20 decembre jusqu'à la prochaine AG, donc moins d'1 an.Ensuite un bail classique est obligatoirement conclu, sauf condition non respectée (stipulé dans promesse?)

Ceux qui seront présents le 22, vous nous envoyez la proposition de commodat et promesse de bail avant signature définitive par Mireille?

Potta!

Note de Gwenn par mail du 24/11/2019 21:51 :

Bonsoir,

Moi j'ai compris comme Fanchon, qu'ils veulent un bail rural classique au plus vite.

En ce qui concerne un chgt du PLU je croyais que c'était au propriétaire d'en faire la demande. Et que Julie nous suggérait de co-signer la lettre.

Bonne soirée.

Gwenn

Note de Roger par mail du 25/11/2019 12:28 :

Oui, j'ai compris que le g6 voulait un bail au plus vite

j'ai cru entendre que le commodat de 3 ans pouvait leur convenir , ou 2ans , ou 1 an tout ce qui peut tendre vers un bail au plus vite sera le bienvenu

nous, au comité de gérance, nous avons établi un minimum d'une année avant un bail  
je pense -et la juriste nous donnera son avis à ce sujet - que la proposition de promesse de bail fera objet d'un article de ce commodat et non pas un texte à part, il n'y aura pas deux documents mais un seul à signer... avec cet article qui dirait " qu'à l'issue de ce commodat, si les conditions sont remplies (respect du calendrier des charges que nous aurons définies avec le g6 du style de la proposition de Sylvie..) un bail sera accordé au preneur " Bon , celà restera à formuler avec la juriste, bien entendu

Autre point proposé par Fanchon

inscrire dans le commodat un article qui prévoit le respect de la nouvelle charte qui n'est pas encore écrite et qui ne sera validée qu'en AG 2020 me paraît délicat, et je ne sais pas quoi proposer pour l'instant.....Je ne sais pas si l'on peut modifier un article de la charte "en cours de route", une question en plus pour la juriste.....

Gwenn, tu as raison , on co-signe dans la mesure où nous sommes concernés directement par nos terrains , Louis qui a retravaillé les plans doit nous confirmer notre implication directe et dans ce cas peut co-signer le courrier.... Maintenant, ce n'est pas grave s'il co-signe même si l'on n'est pas concerné directement, celà marquerait notre accord dans ces projets

C'est tout pour le moment

Roger